



Le taux annuel d'inflation en baisse de 1.9% à 1.7%

Au mois de février 2025, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 1.3% par rapport au mois précédent. En neutralisant l'effet du retour de soldes, l'indice augmente de 0.4% par rapport au mois précédent.

En février, l'évolution mensuelle de l'indice général résulte essentiellement d'impacts à la hausse des divisions touchées en janvier par les soldes d'hiver, à savoir « Articles d'habillement et chaussures » (+15.5% par rapport au mois de janvier), « Loisirs et culture » (+4.0%) et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement » (+1.0%).

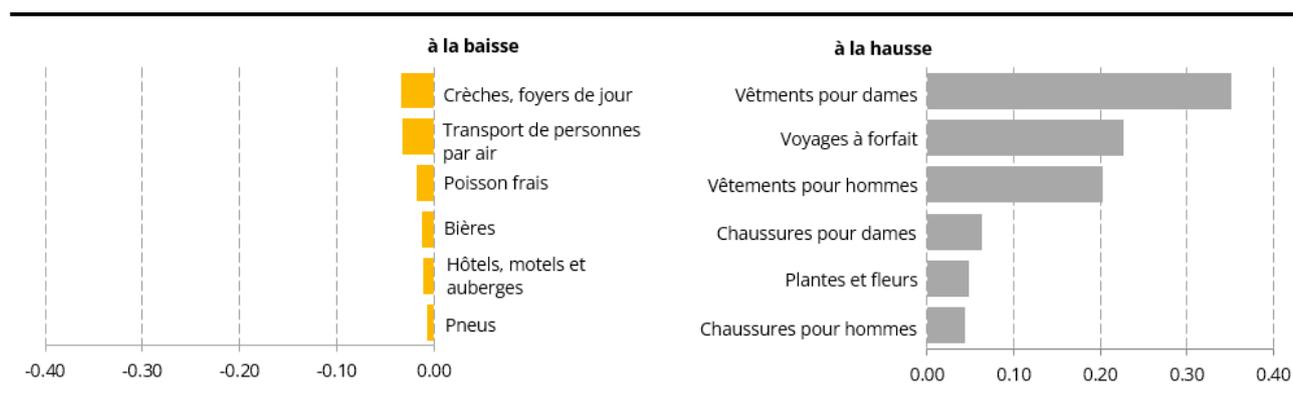
Plusieurs autres renchérissements ont une influence à la hausse sur le résultat global par rapport à janvier. Ces derniers concernent notamment les prix des voyages à forfait (+14.3%), en raison des vacances scolaires de carnaval et ceux des plantes et des fleurs (+7.5%), dopés par la fête de la Saint-Valentin. Les services postaux (+17.9%), et les bundles (offres combinés internet, mobile et télévision) ont augmenté de 2.9% par rapport au mois précédent.

L'agrégat des produits pétroliers gagne 0.3% par rapport au mois de janvier. La facture s'allège de 0.4% par rapport au mois précédent pour les ménages qui ont rempli leur cuve à mazout. À la pompe, le prix du Diesel recule de -0.3%, tandis que le prix du litre d'essence gagne 1.2% en un mois. Les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont inférieurs de 0.1% en comparaison annuelle.

Les prix de l'alimentation stagnent par rapport à janvier. Les plus fortes hausses ont été constatées pour le riz (+5.5%), le cacao (+5.0%), la confiture et miel (+2.6%) et les chips (+2.2%). Du côté des baisses, le poisson frais (-7.3%), la nourriture pour bébés (-2.9%) et l'huile d'olive (-1.6%) se démarquent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires dans leur ensemble sont supérieurs de 0.9% par rapport à février 2024.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 1.7% contre 1.9% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent stagne à 1.7% en février. L'indice général du mois de février exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 124.41 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 1010.80 à 1011.57 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte, c'est-à-dire lorsque 2.5% d'inflation se seront accumulés depuis la dernière tranche indiciaire. Désormais 2.3 points de % d'inflation se sont accumulés. Le STATEC confirme ainsi ses prévisions (de la Note de conjoncture 2-24 ainsi que du 5 février dernier) qui tablent sur une indexation des salaires au cours du 2^e trimestre 2025.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(fév. 2025/fév. 2024)	(fév. 2025/jan. 2025)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0.78	0.02
Boissons alcoolisées et tabac	2.41	-0.24
Articles d'habillement et chaussures	1.36	15.45
Logement, eau, électricité et combustibles	4.88	0.11
Ameublement, équipement de ménage et entretien	-0.29	1.02
Santé	1.63	0.36
Transports	0.40	-0.05
Communications	-1.70	0.71
Loisirs, spectacles et culture	2.03	4.02
Enseignement	0.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.86	0.06
Biens et services divers	1.11	0.21
Indice général	1.70	1.19

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de mars 2025 seront publiés le 7 avril 2025, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 mars 2025.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par le département SOC sous la direction de Marc Ferring / Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

